



Comité Directeur

13 juillet 2022



Réunion du : 13 juillet 2022 par voie électronique

Présidence : M. Thierry CHARBONNEL

Membres Contactés :

Mmes FILLON, MEYNIEL et SALESSE, MM. AUBERT, BELARD, CHEVALIER, DUFOUR, GAUZINS, IMBERT, LOUBEYRE, MAGNANT, MAZE, PARRO, POTEL, RAMBAUD, RIGAL et SOW.

Destinataires pour information :

Mme LAFARGE, comptable

M. GADEN, CTD DAP

M. NEUVILLE, CTD PPF CANTAL

M. MERLE, technicien

M. VANTAL, secrétaire administratif

Décision

Demande d'entente entre les clubs du FC Parlan Le Rouget et l'Entente Vitrac Marcolès

L'entente concernera les équipes 2 et 3 du FC Parlan Le Rouget et les équipes 1 et 2 de l'Entente Vitrac Marcolès. Le FC Parlan Le Rouget sera le club directeur de cette entente. La première équipe en entente évoluera en D3 (niveau de l'équipe 2 du FC Parlan Le Rouget).

Les clubs ne souhaitent pas que l'équipe 3 évolue en D4 (niveau actuel de l'Entente Vitrac Marcolès) et ont fait une demande pour évoluer en D5.

Cette demande d'entente est approuvée par le Comité Directeur.

Le Président,

Thierry CHARBONNEL

Le Secrétaire Général

Patrick IMBERT

Le Secrétaire Administratif

Clément VANTAL